

V. Commande :  
V n° TVA intracommunautaire :

IMMOBILIERE DE FRANCE  
18 Rue du Général Leclerc

02600 VILLERS COTTERETS

Chartres, le 14/02/2025

**FACTURE N° 12502021**

| REFERENCE | DESIGNATION  | Qté | P.U.H.T. | % REM | MONTANT HT |
|-----------|--|-----|----------|-------|------------|
|           | Abonnement du 15/02/2025 au 14/03/2025 pour Vigra-Backup                   | 1   | 9,50 €   | 0,00  | 9,50 €     |
|           | Abonnement du 15/02/2025 au 14/03/2025 pour 1 Vigra Location Pro monoposte | 1   | 28,00 €  | 0,00  | 28,00 €    |

**REGLEMENT** : Prélèvement

**ECHEANCE** : 15/02/2025

| TAUX TVA | BASES HT Euros | % REM | TOTAL HT Euros | TOTAL TVA Euros | TOTAL TTC Euros | ACOMPTE Euros | NET A PAYER Euros |
|----------|----------------|-------|----------------|-----------------|-----------------|---------------|-------------------|
| 20 %     | 37,50 €        | 0,00  | 37,50 €        | 7,50 €          | 45,00 €         | 0,00          | 45,00 €           |

Remarque :

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **Validité des offres et des commandes**

Sauf stipulation contraire, nos offres ne sont valables que pendant 1 mois suivant leur établissement.

Toutes commandes doivent être par écrit et porter obligatoirement la désignation des matériels, des logiciels et des prestations, avec leur prix en référence au tarif ou au devis émis par B.S.M. en vigueur au jour de la commande.

Toutes commandes comportent de plein droit acceptation des présentes conditions générales de vente quelque soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur.

Après avoir été acceptée, aucune commande ne pourra être annulée à moins d'un accord écrit par B.S.M. et sous réserve que tous les frais d'annulation soient supportés par l'acheteur.

Nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles ou d'assurer des prestations partielles, avec facturation correspondante, l'acheteur ne pouvant en aucun cas se prévaloir de l'attente du solde de matériel ou de la prestation commandés pour différer le paiement du matériel reçu ou de la prestation effectuée.

La contribution environnementale (ECOTAXE) même si elle ne fait pas partie du devis elle pourra être rajoutée lors de la facturation d'un matériel.

### **Devis accepté**

Un bon de commande est considéré comme accepté par le client sans réserve dès lors que le client ou l'un des ses préposés y a apposé sa signature et (ou) son cachet.

### **Prix**

Les tarifs que nous publions n'ont qu'une valeur indicative et peuvent être changés sans préavis.

Les frais de port, d'assurance et de contre-remboursement ne sont pas inclus.

### **Conditions de paiement**

- pour une commande inférieure ou égale à 500 €  
chèque à la commande
- pour une commande supérieure à 500 €  
30% à la commande  
Solde par chèque à la livraison

Toutes les maintenances doivent être payées en début de période, dès la commande et avant la date de prise d'effet.

### **Délais de livraison et de réalisation**

Les délais de livraison figurant sur les offres ne sont donnés qu'à titre indicatif. Aucun retard de livraison ne peut donner lieu à l'application de pénalités.

### **Transfert de propriété**

B.S.M. demeure propriétaire du matériel jusqu'au paiement complet de la vente. A défaut de paiement de l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues, et huit jours après une mise en demeure par simple lettre recommandée demeurée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à B.S.M. Dans cette seule hypothèse et outre la reprise du matériel, propriété de B.S.M., et ce, au frais du client, les sommes déjà versées par le client resteraient acquises à B.S.M. à titre de dommages et intérêts dans la limite de 30% du prix de vente.

La remise de traite ou tout autre titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement.

Les risques de dommage ou de perte sont transférés à l'acheteur au moment de la livraison.

Pour les logiciels, l'utilisation est conditionnée par un code d'accès. Un code d'accès définitif pour chaque logiciel sera transmis après le paiement complet de la facture s'y rapportant. L'utilisateur, afin de se préserver uniquement d'un support défectueux (disquette ou CD-ROM), est autorisé à faire 1 copie de ce support.

### **Maintenance annuelle VIGRA**

Chaque maintenance est souscrite pour une durée de 1 an. Elle concerne la mise à disposition des nouvelles versions des logiciels VIGRA-LOCATION, VIGRA-TRANSACTION ou VIGRA-SUVI.

### **Assistance annuelle SOS BSM**

Chaque assistance est souscrite pour une durée de 1 an. Elle permet l'accès à notre support technique avec une éventuelle prise de contrôle à distance d'un PC. Après chaque assistance un e-mail de compte rendu sera envoyé au souscripteur précisant la date et la nature de l'assistance, sa durée et le temps restant.

### **Garantie**

Tous nos matériels sont couverts par la garantie du constructeur du matériel concerné. La garantie n'est plus valable dès lors que la panne provient d'une mauvaise utilisation du matériel ou d'une mauvaise alimentation électrique.

### **Provenance**

Le client déclare bien savoir que certains produits de provenance étrangère sont vendus en l'état et que les notices d'utilisation peuvent être dans certains cas en langue étrangère. Le client se déclare informé de cette éventualité et déclare bien savoir qu'il ne pourra exiger le remboursement du matériel dont il s'agit que dans les huit jours de sa réception.

### **Litige**

Tout litige ne pouvant être réglé à l'amiable sera arbitré par le Tribunal de Commerce de Chartres.